

explosion. Brûlé considérablement par cet accident, il fut fait prisonnier de guerre et amené aux Etats-Unis—où il fut gardé comme ôtage par le gouvernement américain pendant près de douze mois.

Pendant toute cette guerre, Rolette s'était conduit en brave, et avait fait, en différentes occasions, dix-huit prises de différentes valeur et descriptions.

“ Pendant tout le temps qu'il servit sous mes ordres, dit le commandant Barclay, sa bonne conduite mérita mes plus chaudes approbations et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme officier et comme marin.”

Combien ne dût pas souffrir moralement le brave Rolette pendant cette longue captivité. En effet, les hostilités n'avaient pas cessé et il était obligé d'attendre en silence les résultats de cette guerre. Comme toujours, on ne manquait pas de lui apprendre les nouvelles désavantageuses à sa nation, et souvent de changer la nature des bonnes. D'ailleurs, il faut rendre justice aux américains; Rolette n'eût qu'à se féliciter des bons traitements qu'il reçut d'eux, et partout on respecta son mérite!

Le 23 mai 1814, Rolette reçut la permission de revoir le Canada temporairement, c'est-à-dire jusqu'au 23 août suivant.

Cependant, le succès, après bien des vacillations, semblait se ranger du côté du Canada. On connaît les victoires de Lacolle, de Châteauguay et de Chippewa, où les milices se distinguèrent si vaillamment. Les commissaires des deux nations combattantes, assemblés à Gand, en Belgique, signèrent, le 24 décembre, un traité qui mit fin à cette guerre d'invasion.

On est étonné, à la vue des dangers auxquels le Canada fut exposé dans cette circonstance et on ne peut s'empêcher de voir une intervention surnaturelle en faveur de nos armes. Le résultat de cette guerre montra, d'ailleurs, qu'elle n'était qu'un de ces coups que la Providence nous ménageait pour réchauffer notre vaillance et tremper plus fortement notre courage. Nos ennemis politiques, interdits un moment par notre conduite, nous donnèrent le temps de respirer.

Quoiqu'il en soit nos braves goûtaient les fruits de la paix. Rolette n'eut pas à retourner dans sa prison et put jouir pendant quelque temps de l'estime de ses concitoyens. Tout le monde appréciait ce qu'il avait fait. En témoignage de ses exploits, bon nombre de citoyens de Québec lui présentèrent une adresse, accom-